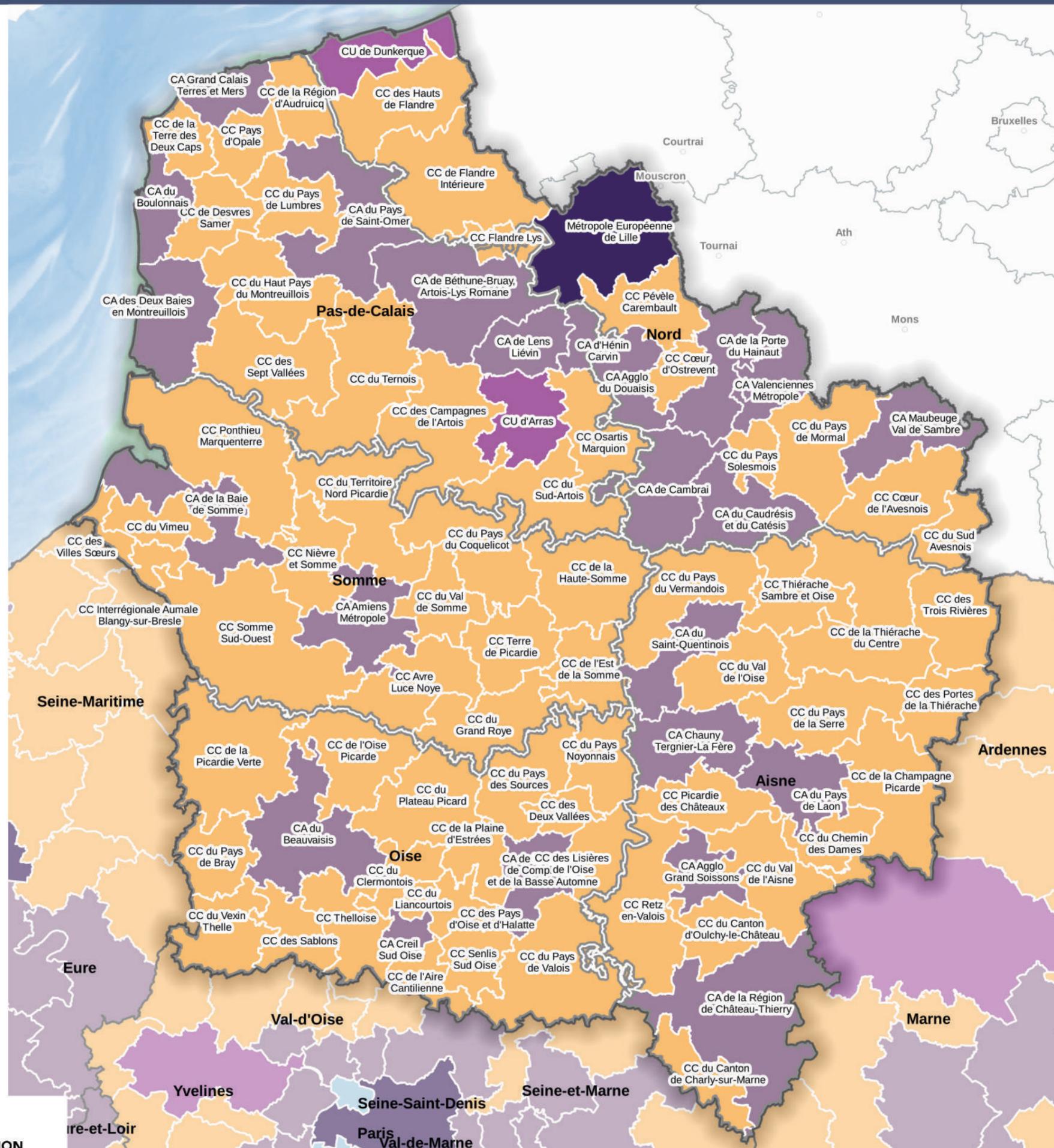


ATLAS DE L'AMÉNAGEMENT DES HAUTS-DE-FRANCE

A white outline map of the Hauts-de-France region is centered on a light blue background. The text 'Organisation administrative et territoriale' is printed in bold black font within the map's outline.

Organisation administrative et territoriale



Structures intercommunales

- Métropole
- Communauté urbaine
- Communauté d'agglomération
- Communauté de communes
- Etablissement public territorial

Administratif

- Préfecture
- Limite régionale
- Limite départementale
- Frontière nationale

Un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) est une structure administrative française regroupant plusieurs communes afin d'exercer certaines de leurs compétences en commun. Il s'agit de la forme la plus aboutie d'intercommunalité.

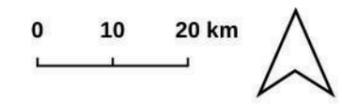
Les EPCI sont régis par les dispositions de la cinquième partie du Code général des collectivités territoriales.

Il existe deux types d'EPCI :

les EPCI à fiscalité propre, que sont les métropoles, les communautés urbaines, les communautés d'agglomération et les communautés de communes, sont des établissements dits "de projet" qui exercent des compétences obligatoires fixées par la loi et des compétences facultatives confiées par les communes, dans le cadre d'un "projet de territoire".

les EPCI sans fiscalité propre, généralement appelés « syndicat intercommunal », sont créés spécifiquement dans le but d'exercer certaines compétences, et sont pour cette raison des établissements dits "techniques".

Conception : DREAL Hauts-de-France/SIDDEE/PAD
 Données sources : EPCI © IGN ADMIN EXPRESS® - 20/05/2020
 Fonds de plan : © IGN ADMIN EXPRESS®
 © IGN ROUTE 500®
 GEBCO
 Date de réalisation : 08/10/2020
 Réf. : 20-009-L





Les EPF de la région

- Établissement Public Foncier Nord-Pas de Calais
- Établissement Public Foncier Local des territoires Oise & Aisne

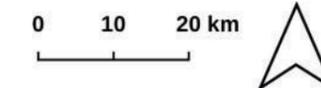
Administratif

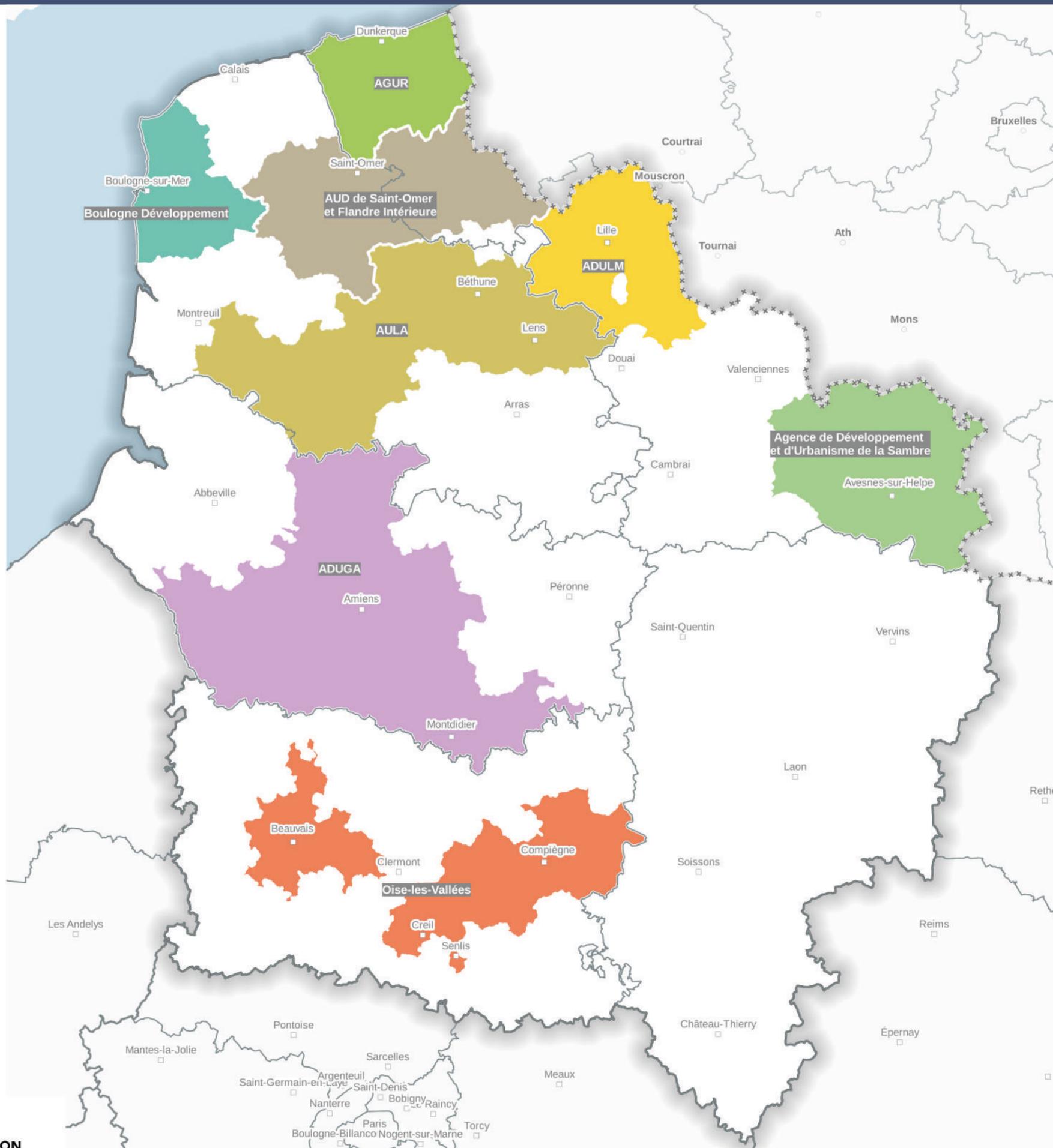
- Commune
- Limite régionale
- Limite départementale
- Frontière nationale
- Réseau routier principal

Les établissements publics fonciers sont des établissements public à caractère industriel et commercial. Ils accompagnent les stratégies foncières des collectivités afin de mobiliser du foncier et de favoriser le développement durable et la lutte contre l'étalement urbain.

Ces stratégies contribuent à la réalisation de logements, au développement des activités économiques, à la politique de protection contre les risques technologiques et naturels ainsi qu'à titre subsidiaire, à la préservation des espaces naturels et agricoles en coopération avec la SAFER et les autres organismes chargés de la préservation de ces espaces.

Conception : DREAL Hauts-de-France/SIDDEE/PAD
 Données sources :
 EPF : DREAL HdF (2020)
 Fonds de plan :
 © IGN ADMIN EXPRESS ®
 © IGN ROUTE 500 ®
 Réf. : 20-009-L





Agences d'urbanisme

- Agence de Développement et d'Urbanisme de la Sambre (ADUS)
- Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole (ADULM)
- Agence de Développement et d'Urbanisme du Grand Amiénois (ADUGA)
- Agence d'urbanisme de Dunkerque (AGUR)
- Agence d'urbanisme de l'Artois (AULA)
- Agence d'urbanisme et de développement Pays de Saint-Omer - Flandre intérieure
- Boulogne Développement
- Oise-les-Vallées

Administratif

- Commune
- Limite régionale
- Limite départementale
- Frontière nationale

Une agence d'urbanisme est un organisme parapublic, doté de la personnalité morale, financé conjointement par des collectivités locales et l'Etat, en vue de réaliser des études d'urbanisme, d'aménagement et de développement territorial.

Les agences sont nées avec la loi d'orientation foncière (LOF) de 1967 dite « Loi Pisani » en période d'expansion urbaine des « trente glorieuses ». Créées sur la base du volontariat et sous statut associatif, elles sont essentiellement apparues dans les grandes agglomérations françaises.

Leurs objectifs étaient les suivants :

- Créer les conditions d'une gouvernance partagée entre l'État, la ville centre et les autres communes sur les politiques urbaines,
- Accompagner le développement des agglomérations françaises par la mise en place d'observatoires, le lancement de réflexions prospectives et pluridisciplinaires à différentes échelles ainsi que la fabrication de documents d'urbanisme : SCoT, PLU ...

Conception : DREAL Hauts-de-France/SIDDEE/PAD
 Données sources :
 Service ECLAT (extraction au 04/03/2020)
 Fonds de plan :
 © IGN ADMIN EXPRESS ®
 © IGN ROUTE 500 ®
 Date de réalisation : 08/10/2020
 Réf. : 20-009-L

